RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

FITECO
Expertise comptable | Conseil | Audit

# 2C INVEST

Siège social : 6 rue des Vanniers – 56450 Theix-Noyalo
SARL au capital de 20 000 Euros
RCS Vannes e914 267 091

## Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux compte sur la transformation de la société 2C INVEST, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

FITECO LILLE
Arteparc Lesquin 2, Rue des Peupliers 59810 Lesquin
Tél. [redacted] – E-mail : [redacted] – Site : www.fiteco.com
SAS au capital de 8 613 930 € - 557 150 067 RCS LAVAL - Inscription au tableau de l'ordre de Lille

# Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux compte sur la transformation de la société 2C INVEST, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

– de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

– de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

## I - MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

L'exercice clos au 30 septembre 2024, qui n'a fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité fait apparaitre :

- Un Chiffre d'affaires de 533 638 €, permettant de dégager un résultat d'exploitation bénéficiaire de 18 281 € qui permet d'avoir un résultat net également bénéficiaire de 29 785 €

- L'excédent brut d'exploitation de 127 026 €, cumulé à la trésorerie de 141 247 € permet de couvrir le besoin en fonds de roulement, ainsi que les échéances d'emprunt.

- La valorisation de la société de la société réalisée dans le cadre de restructuration montre que les actifs ne sont pas surévalués et que les passifs ne sont pas sous-évalués.

- Les capitaux propres s'élèvent à 161 763 € alors que le capital social s'élève à 20 000 €

## II - MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas eu connaissance d'avantages particuliers stipulés dans la présente opération.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A LESQUIN, le 14/04/2025

Le commissaire aux comptes et à la transformation
*FITECO représentée par François-Xavier ZALISZ*

